

# REGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS HANDITEC 2020

## Article 1

HANDITEC (Les Technologies au service des Personnes Handicapées), Association Loi 1901 n° 7526, dont le siège social est au Centre de Réadaptation de Coubert, CD96, 77170 COUBERT organise un Concours à l'Innovation, doté de : 6 500 € de prix. Il se déroulera du **9 au 11 juin 2020** dans le cadre du 16e Salon pour la vie autonome AUTONOMIC au Parc des Expositions de Paris, Porte de Versailles (Hall non déterminé à ce jour).

## Article 2

Ce concours est ouvert :

1. A toute personne physique ou morale pouvant présenter un projet tourné vers la création ou l'amélioration de tout ce qui de près ou de loin, vise le mieux-être des personnes âgées, handicapées physiques ou visuelles (aveugles ou amblyopes) ...

2. Aux étudiants des écoles d'architecture, design, arts appliqués, électronique et aux professionnels de ces métiers.

3. Aux industriels et concepteurs désireux d'offrir au plus grand nombre d'utilisateurs des produits ou des lignes de produits homogènes.

4. Aux chercheurs.

Ils devront renvoyer la fiche d'inscription jointe au règlement officiel ou une photocopie avant le **27 mars 2020**.

## Article 3

UN THEME :

"La cuisine dans tous ses états :"

L'accessibilité de la cuisine tant sur le plan ergonomique, du design, des applications de communication, d'agencement et d'architecture.

- Conception de la surface de la cuisine, aménagement pour faciliter la mobilité et la circulation.
- Repenser l'utilisation des ustensiles utilisés dans une cuisine (casserole, four, frigidaire, robot ménager...)
- Projets d'applications ou de logiciels afin de faciliter non seulement la mobilité, l'accessibilité de la cuisine mais aussi tout produit facilitant l'usage de celle-ci.
- Matériel et accessoires

## LES OBJECTIFS

a) Faire travailler les concepteurs à l'amélioration du confort et de l'accessibilité pour tous, spécialement pour les personnes handicapées à mobilité réduite, âgées, ou ayant des déficiences sensorielles ou mentales.

b) Rechercher et promouvoir des produits, ou des ensembles de produits pour mieux vivre et adapter la cuisine des personnes en situation d'handicap ou en devenir.

## Article 4

Le sujet général doit concerner la vie au domicile de toutes les personnes porteuses d'incapacité, quelle qu'en soit l'origine (âge ou handicap physique, visuel ou mental par exemple), et sous tous les aspects dans les domaines suivants :

a) ARCHITECTURE

- Logement et bâtiment : conception générale

- Aménagements intérieurs : mobilier, portes, ouvertures de portes, meubles, fermetures, robinets...

- D'une façon générale tout concept de plus grande accessibilité touchant la cuisine

Imaginer les situations de handicap les plus répandues pour réaliser un projet pouvant laisser libre accès à ces personnes en toute sécurité.

b) DESIGN - ERGONOMIE

Objets, ou lignes d'objets, pouvant faciliter :

- La vie quotidienne (poignée de four, de bouteille, siège, lecture de recette...)

- Les déplacements dans un espace réduit (cannes, fauteuils, moyen de locomotion et de déambulation) comme intégrer le soutien de la personne dans le mobilier.

- Les manipulations ou prises fonctionnelles d'objets de vie courante,

- Tous les objets pouvant faciliter la vie. Permettre l'accès d'un matériel ou d'un service existant à une personne âgée, handicapée physique ou visuelle...

Trouver des solutions innovantes...

c) NOUVELLES TECHNOLOGIES

ROBOTIQUE

DOMOTIQUE

COMMUNICATION

INFORMATIQUE

Avec démonstration souhaitée du système présenté en maquette

Les critères fonctionnels, économiques, innovants et esthétiques seront déterminants dans le choix des projets. Celles-ci devront mettre en évidence, chaque fois que possible, que toute solution à une incapacité dans un environnement donné peut donner à tous les utilisateurs des facilités supplémentaires. Pensez particulièrement au déficient sensoriel et au déficient mental.

La communication avec les produits comme le four ou le robot ménager sera privilégiée

Si la situation environnante change, la "situation de handicap" diminue. Les meilleurs réalisations ou projets de

recherche expérimentale ou appliquée dans les domaines aussi variés que l'enseignement, le travail, les loisirs, la vie quotidienne seront appréciés.

## Article 5

Le concours est doté de 8 000 Euros de prix répartis ainsi :

\* 4 Prix pour les étudiants déposant à titre individuel ou collectif :

- 1er Prix	3 000 €
- 2ème Prix	1 500 €
- 3ème Prix	1 000 €
- Le prix du public	1 000 €

\* 1 Prix concernera l'école et/ou ces professeurs

1 500 €

Le Jury se réserve le droit de modifier le montant des prix pour favoriser les étudiants dans la limite des 5 500 €.

Pour les étudiants étrangers, un RIB international est obligatoire pour toucher le prix.

**Pour le vote du public** : Les visiteurs du Salon pourront voter sur le stand du concours pour choisir leur projet préféré.

Ce prix est dédié à Monique Vincent (secrétaire générale d'Handitec) qui après plus de 25 ans de compagnonnage de notre association, nous a quitté en Aout 2017. Que ce prix en soit un hommage !

**Pour le prix concernant l'école et/ou ces professeurs** : Le jury pourra décerner un prix à l'école et/ou à un ou des professeurs qui auront œuvré à promouvoir, soutenir, encourager et à présenter le maximum d'étudiants de leur établissement.

Ce prix est dédié à Catherine BOULONGNE qui a consacré une part de sa vie à créer, promouvoir, soutenir ce concours. Elle a créé ce concours, il y a 36 ans (1983) alors que ce thème était inexistant.

Le jury se réserve le droit de ne pas distribuer ce prix s'il considère que les conditions d'attribution ne sont pas réunies.

Les prix seront décernés par le Jury HANDITEC avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication.

## Article 6

### INSCRIPTION

Les fiches d'inscription doivent être envoyées au plus tard le **27 mars 2020** à l'adresse suivante :

HANDITEC  
Responsable du Concours  
D96 - Route de Livery  
77170 COUBERT - FRANCE

Téléphone :  
Frédéric FAIVRE +33 (0) 6 86 94 07 63

Vous pouvez également vous inscrire sur Internet :  
<http://www.handitec.com/concours.htm>  
Email : [concours@handitec.com](mailto:concours@handitec.com)

#### Article 7

##### **PROJETS**

- Une maquette pour les architectes et un pré-prototype ou maquette pour les designers, présentés pour socle 80/50 cm maximum (aucune dimension supérieure ne sera acceptée).

- Un à deux panneaux rigides de 70 cm x 70 cm maximum de présentation explicite et esthétique (aucun panneau de dimensions supérieures ne sera accepté).

Le nom des candidats doit figurer au dos des projets qui sont numérotés par ordre de sélection pour la présentation au Jury HANDITEC, qui est anonyme.

Les noms et coordonnées des candidats pourront figurer sur une carte amovible pour la présentation après Jury.

- Un dossier explicatif de leur projet en 10 exemplaires originaux de 5 pages maximum, format 21 x 29,7 cm avec photographie couleur ou noir et blanc pour communication au Jury ou publication, publicité, promotion, présentation aux pouvoirs publics et industriels.

**Ces dossiers devront être envoyés ou déposés à**

HANDITEC  
Centre de Réadaptation  
D96-Route de Liverdy  
F - 77170 COUBERT

**Avant le 27 Mars 2020 16 H le cachet de la poste faisant foi afin d'être communiqués au Jury pour la présélection dans la semaine du 30 mars 2020.**

#### Article 8

Les candidats devront envoyer leurs panneaux et maquettes avant **le 25 Mai 2020 à 16 H**, le cachet de la poste faisant foi, à **M Frédéric FAIVRE, Organisation du Concours** au siège d'HANDITEC et remettre le dossier explicatif de leur projet.

**Les expéditions et réexpéditions de maquettes sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité ainsi que pendant les expositions.** Le transport des maquettes et panneaux à AUTONOMIC pourra être assuré par HANDITEC. Toutefois les candidats pourront apporter directement la maquette définitive à leur frais sur le salon.

#### Article 9

Les candidats seront avisés des résultats et les candidats sélectionnés pourront préciser leurs propositions, si le jury de présélection leur demande, en vue de la sélection définitive.

#### Article 9 Bis

Les projets définitifs devront être déposés ou parvenir au siège d'HANDITEC au plus tard **le 25 mai 2020 à 16 H**.

#### Article 10

##### **SELECTION FINALE**

Le Grand Jury HANDITEC se réunira **le 11 juin 2020** de 10 à 14 H sur le Stand du Concours, au Parc des Expositions de Paris, Porte de Versailles dans le cadre du Salon AUTONOMIC avec un déjeuner délibération.

La remise des trophées et des prix aura lieu **le 11 Juin 2020** à partir de 14 H 30.

#### Article 11

La présence des candidats est obligatoire tous les jours de l'exposition et en particulier **le jour de la publication du résultat du concours** toute la journée pour donner des explications sur leurs projets le matin et assister à la remise des prix l'après-midi. Pour la promotion de leurs projets, nous conseillons aux candidats d'être au maximum présent sur les lieux d'exposition entre **le 9 et le 11 Juin 2020** inclus.

#### Article 12

Le Jury sera sous la Présidence d'Honneur du Ministère de la Culture et de la Communication.

Le Jury sera composé de :  
Monsieur Pascal CHARPENTIER, Médecin de Rééducation, Président du Jury du Concours,

*En cours de validation*

#### Article 13

Le présent règlement a été visé par Maître OLIVEAU, Huissier de Justice, 4 place de la Révolution, 77680 Roissy en Brie.

#### Article 14

Les maquettes non reprises sur le stand à la Porte de Versailles **le 11 Juin 2020** ou à Coubert ensuite seront détruites **le 30 Septembre 2020**.

#### Article 15

Le projet ne doit pas être commercialisé. Les candidats doivent s'occuper des dépôts de protection industrielle et artistique de leur projet. Ils gardent l'entière propriété de leurs créations.

#### Article 16

En participant au concours, les candidats acceptent que leurs projets soient utilisés pour leur promotion et celle du Concours et de rester en contact avec HANDITEC pour faciliter la promotion de leurs projets. Ils s'engagent à mentionner qu'ils sont lauréats du "Concours HANDITEC" pour toute promotion dans la presse écrite ou radio-télévisuelle au moment du Concours et postérieurement à celui-ci.

Les photographies réalisées par les organisateurs seront librement utilisées par HANDITEC. Les projets seront présentés aux télévisions, journaux, radios...

Un écho médiatique maximum sera assuré par les organisateurs d'HANDITEC et d'AUTONOMIC.

#### Article 17

La présentation des panneaux est anonyme. Seul le nom du projet pourra être mentionné.

#### Article 18

La responsabilité d'ACTIF-HANDITEC ne saurait être recherchée au cas où le présent concours viendrait à être interrompu, reporté ou annulé.

#### Article 19

Les candidats s'engagent à laisser leur projet exposé du **9 au 11 Juin 2020**.

#### Article 20

Le fait de participer au concours implique pour les concurrents d'avoir pris connaissance du règlement et d'accepter les dispositions et les articles ainsi que les décisions souveraines du Jury.

#### Article 21

Les lauréats du Concours s'engagent à tenir informés HANDITEC de l'état d'avancement de leur projet.

#### Article 22

##### **ACCES**

HANDITEC à COUBERT – Centre de Réadaptation de Coubert - D 96 - Route de Liverdy, 77170 COUBERT

A proximité de Brie-Comte-Robert, sur la nationale 19 à l'Est de Paris.

Autoroute de L'EST  
Gare à Gretz

HANDITEC A PARIS - PORTE DE VERSAILLES - SALON AUTONOMIC - HALL IV

Métro : Porte de Versailles

M Frédéric FAIVRE  
Organisation du Concours  
Téléphone : +33 (0) 6 86 94 07 63  
Mail : [concours@handitec.com](mailto:concours@handitec.com)

